



Bagnolet le 12 Juillet 2019

Monsieur Jean-Yves LE DRIAN
Ministre des Affaires Etrangères et Européennes
37 Quai d'Orsay
75351 PARIS Cedex 07

Expulsion du Maroc de Madame Mangin-Asfari

Monsieur le Ministre,

Pour la cinquième fois Madame Claude Mangin-Asfari a été expulsée du Maroc où elle venait rendre visite à son époux condamné à 30 ans de prison, dans un procès dénoncé inéquitable par les organisations internationales de défenses des droits de l'homme et les observateurs internationaux indépendants qui ont pu suivre les différents procès devant les tribunaux marocains où les conventions internationales ratifiées par le Maroc, dont la Convention de Genève relative aux pays en guerre, n'ont pas été respectées. Nous vous demandons d'intervenir auprès des autorités marocaines pour que le droit de visite de cette militante à son époux prisonnier puisse s'effectuer de nouveau et au plus vite.

Nous avons appris d'autre part qu'une délégation diplomatique française s'est rendue au Sahara occidental le 7 juillet pour se faire une idée de la situation politique, économique et juridique, ainsi que des travaux de la MINURSO relatifs à son rôle dans le maintien des accords de cessez-le-feu.

Nous espérons que les contacts que la délégation aura pris sur place, pour se faire une idée exhaustive de la situation, comprendront des représentants d'organisations de défense des droits de l'homme sahraouies indépendantes qui pourront renseigner sur les procès à l'égard des journalistes et militants des droits de l'homme et autres atteintes aux libertés. En ce qui concerne la MINURSO, nous espérons que son rôle premier, à savoir l'organisation d'un référendum d'autodétermination, sera abordé et que la France œuvrera pour le retour à un effectif complet de la mission de l'ONU, dont plus de 80 de ses membres en charge de ce travail ont été expulsés en mars 2016 par le roi du Maroc qui n'a pas permis le retour à un effectif complet de la MINURSO.

J'ai l'honneur de vous transmettre le récapitulatif d'observateurs indépendants, élus, juristes et journalistes qui sont systématiquement expulsés du Sahara occidental depuis janvier 2014 ou empêchés d'embarquer pour El Ayoun à partir d'aéroports marocains, alors que le Maroc ne jouit d'aucun droit pour accepter ou refuser l'entrée de ce territoire non autonome. Ils sont au nombre de 266, originaires de 20 pays et venus des 5 continents. Cette situation intolérable a été dénoncée pour ce qui concerne les journalistes par RSF Espagne dans un rapport en cours de traduction, intitulé « Sahara occidental, un désert pour le journalisme ».

Dans l'attente d'une contribution efficace de la France permettant un règlement rapide de ce conflit de décolonisation conforme à l'esprit de la résolution 1514 de l'Assemblée générale des Nations unies du 14 décembre 1960, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Paul ESCOFFIER
Président